

Commune d'UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : SL/ns U 10F° 850
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.279/s.492
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLÉ. Rue du Repos, 122.
Rénovation d'une maison et placement de deux chiens-assis.

En réponse à votre lettre du 3 décembre 2010, en référence, reçue le 14 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 janvier 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande concerne une maison unifamiliale de type bel-étage qui se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg.

Le projet prévoit notamment la création de deux extensions en toiture sous forme de chiens assis (versants avant et arrière avec châssis en bois).

Ces transformations augmenteraient l'espace habitable de +/- 25m².

Bien que les interventions projetées respecteraient les dimensions autorisées par le RRU, la CRMS constate que l'occupation des chiens assis dans la toiture aurait un encombrement semblable à celui d'un étage supplémentaire, ce qui modifierait complètement l'aspect de l'immeuble et de l'ensemble qu'il forme avec les autres habitations dans cette partie de la rue du Repos (R+2+T).

Par conséquent, la CRMS demande de réduire les dimensions des extensions prévues en toiture pour ne pas créer de rupture de gabarit dans cette partie de la rue et conserver une certaine cohérence du bâti dans la zone de protection du cimetière.

La Commission ne formule pas de remarque sur les interventions projetées à l'intérieur de la maison.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret); A.A.T.L. – D.U.